

Trail des 3 clochers de Saint-Chef

Règlement

ORGANISATION

Cet évènement est organisé par l'association « **Lièvres et tortues de Saint-Chef** »

LOCALISATION

Sur la commune de Saint-Chef le dimanche 28 Avril 2024

Le départ et l'arrivée des courses se feront devant la Salle de spectacle Françoise Seigner, Rue Pierre Grataloup Saint-Chef.

La remise des prix se fera sur place.

PARCOURS

Un trail chronométré d'environ 11.7km avec 200m de dénivelé
Un trail chronométré d'environ 18km avec 400 de dénivelé
Une course enfants gambettes de 1km
Une course gambettes enfants de 2km

HORAIRES

Départ Trail 18 kms à **8h45**

Départ Trail 11,7 kms à **9h30**

Courses enfants gambettes : 1 Km (de 6 à 9 ans) **11h**

Courses enfants gambettes : 2 Km (de 10 à 11 ans) **11h15**

Départs au choix pour la randonnée pédestre de 8 heures 30 à **10h**

L'épreuve Trail chronométré 11,7 et 18 kilomètres est accessible aux catégories suivantes :

11,7 km : De cadets à vétérans soit à partir de 16 ans (né avant le 31/12/2008).

18 Kms : De juniors à vétérans soit à partir de 18 ans (né avant le 31/12/2006)

Courses enfants gambettes : 1 Km (de 6 à 9 ans)

Courses enfants gambettes : 2 Km (de 10 à 11 ans)

RAVITAILLEMENT

Deux points de ravitaillement sont prévus sur le trail 18 Kms, dont 1 à l'arrivée, plus un point eau. Deux sur le trail 11,7 Kms et la randonnée pédestre. Dont 1 à l'arrivée.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA de l'année en cours et aux non-licenciés.

Les inscriptions ne seront définitivement enregistrées qu'après téléchargement de la licence ou du certificat médical, du questionnaire médical et autorisation parentale pour les mineurs et l'acquittement des frais d'inscription.

L'association organisatrice refuse toute participation à la course aux personnes ne répondant pas à ces exigences.

Les participants licenciés

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur lors de l'inscription en ligne, d'une des licences autorisées pour les courses hors stade de la FFA :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Sont acceptées les licences sportives, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Fédération Française de Triathlon et de course d'orientation ne sont pas acceptées.

Les participants non licenciés

Les participants non licenciés doivent à leur inscription par internet fournir une copie de leur certificat médical relatif à "l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied" en compétition ou de l'athlétisme en compétition dater de moins d'un an à la date de la course.

Ce certificat sera conservé par les organisateurs

Les mineurs devront fournir une licence FFA ou le questionnaire relatif à l'état de santé et une autorisation parentale obligatoire. (Trail 11,7 Kms).

INSCRIPTION ET

TARIFS

- TRAIL de 11,7 Kms : 11€ jusqu'au vendredi 26 Avril 21h (clôture à 8h30)
- Majoré à 16€ le matin de la course
- TRAIL de 18 kms : 18€ jusqu'au vendredi 26 Avril 21h
- Majoré à 23€ le matin de la course (clôture à 8h00)

Les courses enfants « Gambettes » sont entièrement gratuites.

Les enfants participants restent sous la responsabilité d'un de leur représentant légal majeur.

L'inscription à cette course est un engagement personnel : aucun transfert d'inscription n'est alors autorisé. Toute personne rétrocédant ou échangeant son dossard pourra faire l'objet de poursuites.

En outre, l'organisation ne pourra être reconnue comme responsable en cas d'accident. L'inscription est un engagement ferme et définitif.

En conséquence, aucun remboursement ne pourra être effectué et ce quel qu'en soit le motif. Le trail 11,7 Kms et le trail 18 Kms sont limités à 300 dossards par course.

RETRAIT DES DOSSARDS

Retrait des dossards à la salle Françoise Seigner à La salle Françoise Seigner Rue Pierre Grataloup 38890 Saint-Chef, le samedi 27 avril de 18h à 20h

Ou le dimanche matin avant les courses.

Le dossard doit être lisible et les passages aux points de contrôle obligatoires.

DOTATION

Une boisson sera offerte à chaque personne inscrite sur un des 2 trails

Pour le 11,7 Kms Trail récompenses podium :

Femmes : 3 premières

Hommes : 3 premiers

Pour le 18 Kms Trail récompenses podium :

Femmes : 3 premières

Hommes : 3 premiers

REMISE DES PRIX

Affichage des résultats et remises des récompenses devant la salle Françoise Seigner, après les courses.

ARRIVEE

Nos 5 animations commencent et finissent Rue Pierre Grataloup 38890 Saint-Chef. A cette occasion cette rue sera entièrement sécurisée et fermée à tous véhicules.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les produits plastiques à usage unique sont interdits. Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements. Nous vous invitons à prendre votre propre gourde ou gobelet.

Sur le parcours ne jetez pas de déchets, des poubelles seront placées au ravitaillement et à l'arrivée.

SECURITE ET SECOURS

Pour la sécurité de tous, tout accompagnateur est interdit sur chacune des courses. Le club organisateur se réserve le droit de procéder à la disqualification du coureur en cause.

Les courses trails se déroulent sur routes ouvertes, ceci implique le respect du code de la route. Les courses Gambettes se déroulent sur un parcours entièrement sécurisé

Assistance médicale

Une assistance médicale est assurée par notre médecin. Il sera présent rue Pierre Grataloup départ et arrivée.

L'ensemble de nos bénévoles sera en contact direct avec notre docteur par téléphone.

Les postes de secours seront destinés à porter assistance à tout concurrent en difficulté.

Il appartient à un concurrent en difficulté à faire appel aux secours, en se présentant au poste de secours, en appelant le PC course ou en demandant à un autre coureur de le faire à sa place.

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir un point de contrôle le plus proche ou avertir un signaleur et impérativement remettre leur dossard pour éviter toutes les recherches inutiles.

METEO et CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve est annulée en cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement, même partiel.

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir leur propre responsabilité civile conformément à la loi.

Les licenciés FFA bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle ou individuelle accidents.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, défaillance ou de vol.

DROIT A L'IMAGE

Par sa seule inscription, le concurrent autorise expressément le club organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par son inscription le coureur accepte sans réserve le présent règlement et l'éthique de la course. Il s'engage à poursuivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraîne une pénalité en temps ou la mise hors-course du ou de la participant (te) sur décision du comité d'organisation.

INFORMATIONS PERSONNELLES.

Le club organisateur vous informe que « conformément à la loi informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

"En cas d'insatisfaction vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle :

CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07. "

Le règlement pourra être soumis à modification en fonction de l'évolution de la réglementation nationale et des dispositions sanitaires.